

Engagement 8

Assurer un cadre de vie favorable au bien-être et à la santé

Notion 8.1 Favoriser un urbanisme favorable à la santé et au bien-être

✓ RECOMMANDATIONS

- Associer les **acteurs / usagers de la santé pertinents** du territoire dans la conception du projet.
- Identifier en quoi le projet améliore et adapte l'offre de prévention et de soins, notamment pour les plus fragiles.
- Aménager des espaces publics incitant à la pratique d'activités physiques, ludiques et culturelles, adaptés à tous les publics de toutes tranches d'âge.
- Aménager ou restaurer des espaces de nature, des espaces de calme / ressourcement dans les espaces publics.

La santé et le bien-être sont déterminés en grande partie par des facteurs environnementaux. Ces questions et la préservation des écosystèmes et de l'environnement sont donc liées. Il s'agit de les aborder de façon systémique, par des choix d'aménagement qui contribuent à un urbanisme favorable à la santé.

Cela passe par la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la santé du territoire autour de la prise en compte des enjeux qui lient l'urbanisme à la santé. Une instance «santé» peut être intégrée au sein de la gouvernance élargie du projet pour construire une stratégie globale du quartier en termes de santé.

Le constat de disparités territoriales et d'**inégalités sociales** dans l'accès au soin, ainsi que la vulnérabilité des citoyens face au réchauffement climatique, nécessitent de prendre en considération les besoins de santé des citoyens, notamment les plus fragiles, mais aussi l'amélioration de l'accès à l'offre de prévention et de soin, dès la programmation du projet.

La façon dont les espaces publics sont aménagés influence par ailleurs les activités physiques, ludiques et culturelles des usagers, dont les répercussions sont grandes sur leur santé et leur bien-être. Plusieurs leviers en matière d'aménagement urbain permettent d'inciter à l'activité physique et aux mobilités actives : réduction de la place de la voiture dans l'espace public au profit d'infrastructures piétonnières et cyclables, réalisation d'espaces ludiques et sportifs en extérieur, etc. La mise en place d'actions de sensibilisation et d'acculturation sur l'évolution des usages et des comportements écoresponsables par exemple avec des **ARS** (Agences Régionales de Santé) contribuent également au développement de bonnes pratiques pour les citoyens.

Enfin, en renforçant la place de la nature en ville, le projet contribue à protéger et améliorer la santé et le bien-être des citoyens, mais aussi à préserver ou restaurer la biodiversité : création d'îlots de fraîcheur et de lieux de ressourcement, actions de désimperméabilisation des sols et de végétalisation des espaces publics, etc.

LES QUESTIONS À SE POSER

Comment sont associés les acteurs de la santé au projet ?

Comment le projet améliore-t-il l'accès à l'offre de soins et de prévention ?

Comment le projet renforce-t-il l'activité physique, la mise en mouvement pour tous ?

Comment le projet favorise-t-il la nature en ville ?





Notion 8.2 Prévenir et lutter contre les nuisances et pollutions

✓ RECOMMANDATIONS

- Identifier les expositions du quartier afin de prendre en compte leurs effets sur la santé des populations et des écosystèmes, et adapter le projet en conséquence.
- Réduire et prévenir les nuisances et pollutions environnementales affectant la santé humaine et celle des écosystèmes du territoire (pollution de l'air, lumineuse, sonore).
- Privilégier des principes constructifs favorables à la santé et au bien-être : matériaux sains, prise en compte de la qualité de l'air intérieure et extérieure dans la conception des logements, dimension et luminosité appropriées des habitations, ventilation naturelle dans les logements, vues dégagées, etc.

Il est important d'identifier et de cartographier les zones à plus fortes expositions aux nuisances d'un quartier (proximité des routes, d'industries, etc.) pour établir un diagnostic et adapter le projet. L'objectif est de pouvoir identifier tous les types de nuisances : pollution de l'air intérieur et/ou extérieur, pollution sonore, pollution des sols, pollution de l'eau, nuisances olfactives, nuisances visuelles et/ou lumineuses, champs électromagnétiques, insalubrité des logements existants, etc. Le croisement des données permet notamment de favoriser l'éloignement des équipements et les espaces de vie sensibles (écoles, EHPAD, etc.) des points de pollution.

Afin de prendre en compte toutes les nuisances dans la programmation, le plan masse ainsi que dans les prescriptions architecturales, des « clauses santé » à insérer aux différents cahiers des charges de consultation doivent être élaborés. Le projet doit inciter à privilégier les principes constructifs favorables à la santé, tels que l'utilisation de matériaux sains, la prise en compte de la qualité de l'air intérieure et extérieure dans la conception des logements, des dimensions et une luminosité appropriées dans les habitations, une ventilation naturelle dans les logements, des vues dégagées, etc.

Le renforcement de la nature en ville permet également de réduire la pollution de l'air et de lutter contre les **îlots de chaleur**.

LES QUESTIONS À SE POSER

À quels types de nuisances et pollutions les habitants et usagers du projet sont-ils exposés ?

Comment le projet prend-il en compte l'état sanitaire du site et les nuisances identifiées ?

Comment le projet permet-il de réduire l'exposition des habitants et usagers aux nuisances et pollutions ?





Notion 8.3 Proposer des aménagements favorisant la sûreté et la sécurité dans l'espace public

✓ RECOMMANDATIONS

- Associer la population et les acteurs de la prévention et de la sécurité.
- Privilégier des espaces dégagés, lisibles, accessibles à tous et proposer un éclairage adapté et régulé.

Avec la contribution des habitants et usagers, le projet doit prendre en compte les modes d'appropriation des espaces et la sécurité dans les aménagements en appliquant les principes de la **prévention situationnelle** : privilégier des espaces dégagés, lisibles, ouverts et accessibles à tous et proposant un éclairage adapté et régulé.

Il s'agit également de favoriser la co-visibilité, de veiller à la présence de structures de proximité, et de programmer des espaces conviviaux, en encourageant les animations urbaines. Le projet doit aussi intégrer une réflexion sur l'orientation des bâtiments, la lisibilité urbaine, le partage sécurisé de voiries, la limitation de la vitesse, le dimensionnement des voies, etc.

Un travail en amont avec les acteurs de la prévention et de la sécurité (police, Service Départemental d'Intervention et de Secours (SDIS), Service d'Aide Médicale Urgente (SAMU), travailleurs sociaux, etc.) peut par ailleurs utilement contribuer à mieux intégrer les contraintes des interventions urgentes et vitales.

LES QUESTIONS À SE POSER

En quoi les choix d'aménagement et de gestion favorisent-ils le sentiment de sécurité ?

Le projet fait-il l'objet d'une étude de sûreté et de sécurité publique réglementaire ou d'un diagnostic des enjeux de sécurité ? Si oui, comment le projet prend-il en compte les préconisations et conclusions de l'étude ?

Quels acteurs spécifiques peuvent être associés pour travailler sur ces questions de sécurité ?



Centre-bourg Volonne

Volonne, Alpes-de-Haute-Provence, Provence-Alpes-Côte d'Azur



Contexte local **Centre-bourg**
Type de projet **Renouvellement urbain**

Superficie (ha) **1,4**
Superficie espaces verts (ha) **0,42**
Nombre d'habitants prévus **300**
Nombre de logements **135**
Nombre de logements sociaux parmi les logements **47**
Date de début des travaux/
Année d'achèvement **2013-2019**
Labellisation EQ **Étape 4**
Année labellisation **2022**

LES ACTEURS DU PROJET

Maîtrise d'ouvrage du projet
Commune de Volonne (maison de santé, crèche, cantine, espaces publics), bailleur H2P (2 résidences de logements sociaux)

Maîtrise d'œuvre du projet
Même équipe pluridisciplinaire pour les 2 MOA : R + 4, Vert d'Eau, Adret, M.G. Concept

Acteurs **H2P (groupement de commandes pour les 2 MOA)**

Située sur les rives de la Durance, à 45 kilomètres au nord de Manosque, la commune de Volonne s'est engagée dans la réalisation d'un ÉcoQuartier en 2013 afin d'enrayer la perte d'attractivité à laquelle elle était confrontée. Pour infléchir cette tendance, le projet d'ÉcoQuartier en centre-bourg a été lancé sous forme de renouvellement urbain et d'aménagement de dents creuses, avec pour objectif de redynamiser les emplois, les services et le lien social au cœur du village, tout en regagnant des marges de manœuvre financières et en parachevant sa transition écologique, sociale et numérique. Livré en 2019, l'ÉcoQuartier de Volonne répond largement aux ambitions fixées. Il s'inscrit pleinement dans l'environnement historique et naturel à l'échelle de la ville et de l'intercommunalité. La requalification des espaces publics dans le sens d'un plus grand partage et apaisement bénéficie fortement aux usagers, tout comme la priorisation des mobilités douces et le développement d'une offre d'équipements destinée à l'enfance. De nouveaux services de santé

sont par ailleurs proposés, ainsi qu'une offre de logements adaptée à tous, à visée sociale et intergénérationnelle. L'ÉcoQuartier centre-bourg de Volonne témoigne particulièrement des apports substantiels de la démarche pour la santé et le bien-être des habitants. La création d'une maison de santé accessible, résiliente et confortable au quotidien, tant pour les patients que pour les professionnels de santé, a été d'une importance cruciale pour améliorer l'offre de prévention et de soin des citoyens. Elle renforce le parcours de soin de chaque habitant et constitue un atout moteur pour l'installation de nouveaux professionnels. Plus largement, l'ÉcoQuartier de Volonne met en lumière la capacité du projet à replacer les questions de soin et de bien-être au cœur de l'espace public. La réhabilitation d'espaces communs propices aux échanges et aux rencontres, la réduction de la place de la voiture au profit des mobilités actives, sont autant d'initiatives qui renforcent la cohésion sociale et qui permettent à tous de s'épanouir en extérieur.

© Xavier Emery

ÉVALUATION DE L'ENGAGEMENT 8



Satisfaction des habitants vis à vis de leur quartier et de leur logement



Part de l'ÉcoQuartier impacté par des nuisances sonores



Taux de cyclabilité de la voirie



Surface d'espaces verts publics par habitants